



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE VIEUX-FORT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Date de la convocation : mardi 08 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril, le conseil municipal de la commune de VIEUX-FORT s'est réuni à la salle des délibérations de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Héric ANDRE Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Lecture du Procès-verbal du 19 décembre 2024

- 1. Présentation et approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024**
- 2. Affectation du résultat de l'exercice 2024**
- 3. Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2025**
- 4. Présentation et vote du Budget primitif 2025**
- 5. Attribution de subventions**
- 6. Délibération sur l'élaboration de la convention de jumelage entre les communes de Vieux-Fort et Saint-François dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
- 7. Délibération portant sur la création d'emploi permanent à la commune de Vieux-Fort**
- 8. Délibération portant sur la création d'emplois non permanents au titre d'une activité accessoire**
- 9. Délibération sur la convention d'adhésion à la médecine de prévention du CDG 971**
- 10. Délibération sur la convention d'adhésion au service social de prévention**
- 11. Questions diverses**

Etaient Présents : (MM). Héric ANDRE, Gladys BOURGEOIS, Didier GELARD, Rosie MALESPINE, Magloire MICHINEAU, Rudia TALBOT, Claudine MONTHOUEL, Carole CASTELNEAU, Célia DELANNAY, Kessy RENIA-BOURGEOIS, Charles BOURGEOIS, Ruddy CARRIERE, Rolland PLANTIER ;

Excusés : MM. RENIA Anselme (*procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine*), DELANNAY Marlène (*procuration donnée à MICHINEAU Magloire*), RENIA Olivier (*procuration donnée à Mme Kessy RENIA-BOURGEOIS*), SAMUEL Linda (*procuration donnée à Monsieur PLANTIER Rolland*), MARCIN Jennifer (*procuration donnée à Monsieur CARRIERE Ruddy*) ;

Absents : MM. (1) BOURGEOIS Dylan ;

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres du conseil d'avoir répondu à sa convocation.

Heure de début : 09h14 – Salle de délibérations

Il propose de modifier l'ordre du jour en y ajoutant cinq points supplémentaires si le temps le permet car, il doit se rendre à la Préfecture et à la Région en fin de matinée :

1. **Délibération sur la prise de participation de la commune de VIEUX-FORT à la société publique locale « SPL cœur d'énergie » ;**
2. **Délibération portant adhésion aux missions donnant lieu à remboursement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe ;**
3. **Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école AUGUSTE FELER de VIEUX-FORT ;**
4. **Délibération portant sur création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (maintenance informatique école) ;**
5. **Délibération portant sur création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (service technique) ;**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le nouvel ordre du jour ainsi modifier se décline comme suit :

Lecture du Procès-verbal du 19 décembre 2024

1. **Présentation et approbation du compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024**
2. **Affectation du résultat de l'exercice 2024**
3. **Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2025**
4. **Présentation et vote du Budget primitif 2025**
5. **Attribution de subventions**
6. **Délibération sur l'élaboration de la convention de jumelage entre les communes de Vieux-Fort et Saint-François dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**
7. **Délibération portant sur la création d'emploi permanent à la commune de Vieux-Fort**
8. **Délibération portant sur la création d'emplois non permanents au titre d'une activité accessoire**
9. **Délibération sur la convention d'adhésion à la médecine de prévention du CDG 971**
10. **Délibération sur la convention d'adhésion au service social de prévention**
11. **Délibération sur la prise de participation de la commune de VIEUX-FORT à la société publique locale « SPL cœur d'énergie » ;**
12. **Délibération portant adhésion aux missions donnant lieu à remboursement du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Guadeloupe ;**
13. **Délibération portant création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à l'école AUGUSTE FELER de VIEUX-FORT ;**
14. **Délibération portant sur création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (maintenance informatique école) ;**
15. **Délibération portant sur création d'emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité (service technique)**
16. **Questions diverses**

La séance est ouverte ;

Monsieur CARRIERE Ruddy, fait mention que, en s'adressant au Maire et à l'assemblée réunie ce jour que, les réunions du Conseil Municipal sont censées être tenues tous les trois mois.

Monsieur le Maire décide n'émet pas d'opinion.

Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Kessy RENIA-BOURGEOIS pour assurer le secrétariat de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2024

Monsieur le Maire, annonce au membre du Conseil que le procès-verbal du 19 décembre 2024 est en cours de finalisation et qu'il sera présenté à la prochaine réunion de Conseil.

Monsieur PLANTIER demande quand, l'assemblée aura-t-elle connaissance du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 19 décembre 2024.

Monsieur le Maire, répond qu'il sera disponible au prochain Conseil Municipal.

1- Présentation et approbation du compte financier unique de l'exercice 2024 - CFU

Monsieur le Maire, annonce à l'assemblée la présence de deux intervenants des Finances Publiques, à savoir Madame Véronique FURNARI comptable publique de la communauté d'agglomération du Grand Sud Caraïbe, et Monsieur Patrick ZAMORE, conseiller aux décideurs locaux du SGC Grand Sud Caraïbe, chargé de présenter l'analyse de la situation budgétaire au 31 / 12 / 2024 issue du CFU 2024.

Dans son rapport d'analyse, Monsieur ZAMORE informe à l'assemblée que, la collectivité de VIEUX-FORT fait partie des premières dans la mise en application du CFU le Compte Financier Unique, introduit par la loi de finances de 2024, en région Guadeloupe.

Où l'exposé de Monsieur ZAMORE Patrick, et de Madame FURNARI Véronique, Monsieur PLANTIER Rolland, interroge le Maire concernant des éléments financiers portant sur l'annulation d'un mandat de 1.000 euros, frais de missions et frais personnels.

Monsieur le Maire répond en soulignant qu'il s'agit d'un mandat budgétaire qui a été annulé et que, la prise en charge des billets pour la participation des élus au Congrès annuel des Maires de France est réalisée sur les fonds propres des élus désignés, et non sur le compte de la commune.

Suite à cela, Monsieur le Maire quitte la salle de délibérations avant l'étape du vote par l'assemblée ;

Madame BOURGEOIS Gladys, en tant que première adjointe au Maire, préside la séance pour le vote ;

L'assemblée est amenée à passer au vote ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 14 voix pour et 4 pour abstentions.

Monsieur le Maire est invité à rejoindre l'assemblée ;

Détermination du résultat cumulé à la fin l'exercice				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 570 171,34	3 172 342,22	4 742 513,56
	Recettes réalisées	349 292,95	3 304 053,79	3 653 346,74
	Restes à réaliser	501 958,00	0,00	501 958,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 384 004,87	4 214 045,84	5 598 050,71
	Dépenses réalisées	201 294,38	3 149 980,89	3 351 275,27
	Restes à réaliser	926 166,54	0,00	926 166,54
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	147 998,57	154 072,90	302 071,47
Résultat antérieurs reportés	Résultats antérieurs reporté	- 186 166,47	1 041 703,62	855 537,15
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-38 167,90	1 195 776,52	1 157 608,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	- 424 208,54	0,00	- 424 208,54
Résultat cumulé	Excédent /déficit	- 462 376,44	1 195 776,52	733 400,08

2- Affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2024.

Il invite Monsieur PIERRE-JOSEPH Arry à présenter les résultats de l'exécution du budget de l'exercice 2024 ;

Monsieur PIERRE-JOSEPH présente le résultat réputé positif de l'exercice pour l'année 2024 ;

Monsieur le Maire décide de passer au vote et invite l'assemblée à se prononcer ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 14 voix pour et 4 abstentions ;

3- Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2025

Monsieur le Maire invite Monsieur PIERRE-JOSEPH Arry à présenter les taux d'impositions applicable pour l'année en cours (2025) ;

La délibération est adoptée à l'unanimité par les membres de l'assemblée ;

4- Présentation et vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire invite Monsieur PIERRE-JOSEPH Arry à présenter le budget primitif 2025 qui figure comme suit :

Madame BOURGEOIS Gladys exprime sa retenue en vue de l'adoption de ce budget primitif pour l'année 2025 et, interroge Monsieur le Maire sur la mise à jour de l'organigramme suivant la remunicipalisation de la caisse des écoles avec la Mairie de VIEUX-FORT ;

Désignations	Taux 2024	Taux 2025	Base d'imposition 2025	Produit correspondant
- Taxe foncière (bâtie)	46,39%	46,39%	1.381.000,00	640.646,00
- Taxe foncière (non bâties)	127,87%	127,87%	1.700,00	2.174,00
- Taxe d'habitation sur RS	18,61%	18,61%	184.400,00	34.317,00
Total				677.137,00

Monsieur PLANTIER Rolland, interroge Monsieur le Maire également ;

Monsieur le Maire décide dît que cela se fera au moment venu et invite les membres de l'assemblée à délibérer sur le budget primitif 2025 ;

Le budget primitif 2025 est adopté à la majorité des membres présents soit 13 voix pour et 5 abstentions ;

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4.551 212,62 €	1.844.193,51 €
Recettes	4.551.212,62 €	1.844.193,51 €

5- Attributions des subventions

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les demandes de subventions de deux associations suivantes :

L'association JVF, par courrier en date du 12 mars 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, cette association rassemble les forces vives de la commune et, que ses membres ne disposent pas des ressources suffisantes pour mener à bien leurs missions et projets ;

L'association TRI TEAM KARAIBE, par courrier en date du 12 mars 2025 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, les manifestations sportives organisées dans l'année par ces associations, mettent à l'honneur, la commune sur le plan sportif en particuliers, et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- L'association JVF (jeunesse de VIEUX-FORT) : **12.000 euros** ;
- L'association TRI TEAM KARAIB : **1.200 euros** ;

Les propositions sont adoptées à l'unanimité des membres présents de l'assemblée ;

6- Délibération sur l'élaboration de la convention de jumelage entre les communes de Vieux-Fort et Saint-François dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres de l'assemblée, le projet de convention de jumelage entre la commune de Vieux-Fort et la commune de Saint-François, en cas d'évacuation de la population et des services en cas d'événements sismiques majeurs ;

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le Maire décide de passer au vote et invite l'assemblée à se prononcer ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présentés soit 16 voix pour et 2 abstentions ;

7- Délibération portant sur la création d'emploi permanents

Monsieur le Maire expose à l'assemblée des membres présents la nécessité de créer un poste afin de permettre la promotion d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au choix en 2024.

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce point ;

Monsieur Ruddy CARRIERE, demande s'il s'agit d'une création de poste ou d'un avancement de grade d'un agent déjà en service ;

Monsieur le Maire lui explique que, pour que l'agent concerné puisse avancer en grade et exercer dans ce grade. Sur un nouveau poste, celui-ci doit être créé dans un premier temps ;

Monsieur le Maire propose de passer au vote et invite l'assemblée à se prononcer ;

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par les membres présents de l'assemblée ;

8- Délibération portant sur la création d'emplois non permanents au titre d'une activité accessoire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée des membres présents le besoin de créer deux postes non permanents dans le cadre d'une activité accessoire afin de disposer de compétences complémentaires en matière de finances, ressources humaines, commande publique, juridique ou encore informatique et consolider de manière efficiente les fonctions supports ;

Les fonctions concernées sont les suivantes :

- Conseiller(ère) technique auprès de la direction générale (5 heures hebdomadaires)
- Chargé(e) de mission ingénierie de financement (5 heures hebdomadaires)
- Chargé(e) de mission exécution et élaboration budgétaire (5 heures hebdomadaires)
- Chargé(e) de mission communication externe et interne (5 heures hebdomadaires)

Après lecture du projet de délibération, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions sur ce point ;

Monsieur PLANTIER interroge le Maire sur la rémunération des agents affectés sur ces emplois accessoires.

Monsieur PLANTIER souhaite savoir, si la collectivité de VIEUX-FORT, pourra inscrire sur son budget cette nouvelle charge salariale. Il ajoute également que, ces personnes devront se cantonner à leur quotas d'heures précitées sans en faire plus.

Madame BOURGEOIS Gladys, interroge le Maire et demande si l'organigramme de la collectivité a été réalisé, peut-il être mis à disposition des membres présents et souhaite connaître la position de ces emplois non permanents à titre accessoire ;

Le Maire répète que ce sont des créations de poste et invite, l'assemblée à se prononcer ;

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres présentés soit 15 voix et 3 abstentions ;

9- Délibération sur la convention d'adhésion à la médecine de prévention du CDG 971

10- Délibération sur la convention d'adhésion au service social de prévention

Les points 9 et 10 sont présentés ensemble par monsieur le maire qui informe les membres du Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Guadeloupe met en place une offre nouvelle et globale de service en matière de :

- Médecine de prévention
- Service social de prévention

Après lecture des deux projets de délibération, Monsieur le Maire décide de passer au vote et invite l'assemblée à se prononcer ;

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, soit 14 voix pour et 4 abstentions ;

Monsieur PLANTIER tient à informer l'assemblée qu'il n'est pas contre cette convention avec le Centre de Gestion, mais qu'il s'abstient ;

Monsieur le Maire rappelle son rendez-vous qui, l'oblige de reporter les cinq points ajouter en début de séance au prochain Conseil Municipal ;

Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses ;

11- Questions diverses

Monsieur Ruddy CARRIERE, revient à nouveau sur la régularité des Conseils Municipaux ;

Monsieur le Maire n'a pas formulé de réponse sur ce point ;

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il se voit dans l'obligation de clôturer ce Conseil, compte tenu de l'importance pour la commune de ce rendez-vous ;

Tous les autres points portés à l'ordre du jour, non délibérés, sont reportés au prochain conseil municipal ;

Monsieur le Maire lève la séance ;

Il est 11h07.

Le Maire,



Héric ANDRE. /

La secrétaire de séance,



Kessy RENIA-BOURGEOIS. /